




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-295**

Séance publique du

29 juin 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150629- lmc168624-DE-1-1
Date de signature : 02/07/2015
Date de réception : jeudi 2 juillet 2015
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : ZAC DU PARC DE LA DURANNE. AGREMENT D'ACQUEREUR.

Le 29 juin 2015 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 23/06/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Madame Reine MERGER, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Gerard DELOCHE à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Irène MALAUZAT, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Madame Dominique AUGÉY, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sylvaine DI CARO.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Alexandre GALLESE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction du Foncier & Gestion du
Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2015

Nomenclature : 3.2
Aliénations

RAPPORTEUR : Monsieur Alexandre GALLESE

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : ZAC DU PARC DE LA DURANNE. AGREMENT D'ACQUEREUR.- Décision du
Conseil

Mes Chers Collègues,

Conformément aux dispositions de la convention publique d'aménagement conclue entre la Ville d'Aix-en-Provence et la « SEMEPA », pour la ZAC du « Parc de la Duranne », la Ville a été saisie sur un dossier d'agrément pour le secteur « de la Haute Duranne ».

Ce dossier a été examiné lors du Conseil d'Administration de la « SEMEPA » du 19 décembre 2014.

LOT N° 26 - PROVENCE HABITAT :

Le secteur de la Haute Duranne est en plein développement et compte aujourd'hui environ 900 logements livrés et habités.

Les attributions de lots décidées par le Conseil d'Administration en 2013 vont porter au cours des années à venir le nombre de logements aux alentours de 2 000.

Il a été prévu, pour assurer la centralité du quartier, de regrouper l'essentiel des activités commerciales en pied d'immeuble sur un parvis constituant la partie supérieure d'un grand parking souterrain, mutualisé entre logements et commerces.

Néanmoins, les habitants actuels attendent depuis de nombreuses années quelques commerces de proximité. En outre, la quasi exclusivité des restaurants est dans la partie Est de la Duranne, autour de l'esplanade Dei Bladeïras et de la mairie et engendre des flux de véhicules entre l'Ouest et l'Est de la Duranne particulièrement importants et contraignants tant en circulation qu'en stationnement.

C'est pourquoi il a été recherché un terrain susceptible de répondre aux besoins de commerces exprimés sans que ceux-ci ne puissent entraîner une gêne ou une contrainte particulière au projet général.

Une opportunité a ainsi été trouvée avec le lot indiqué au plan joint, mitoyen du futur parvis et de l'espace vert dédié à l'équipement de loisir (théâtre de verdure) et au contact direct d'un parking en cours d'étude.

La proximité avec la rue des Prix Nobel et des logements existants rendent ce terrain particulièrement optimal pour l'usage commercial et service souhaité.

Le programme dit "Les Vignes" sur la Duranne Est étant particulièrement apprécié, il a été souhaité reproduire un projet similaire sur ce lot.

Aussi, il est proposé d'attribuer ce terrain à la société PROVENCE HABITAT afin qu'elle y réalise un programme de commerces, services voire logements à prix maîtrisé dans les étages.

La constructibilité du lot est de 5 600 m² de surface de plancher pour un prix de cession de 300 € HT/m².

L'acquisition pourra être réalisée par une structure ad hoc.

Dans l'hypothèse d'un partenariat avec un autre opérateur, la société PROVENCE HABITAT demeurerait majoritaire dans la structure créée et en assurerait la gestion.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **AGREER** la société présentée dans l'exposé qui précède dans la ZAC du Parc de la Duranne secteur de la Haute Duranne, lot n° 26 société PROVENCE HABITAT.

Présents et représentés	: 55
Présents	: 47
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 54
Contre	: 1

Ont voté contre
Hervé GUERRERA

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Maryse', with a long horizontal flourish underneath.



PROVENCE HABITAT
Lot n°26